N° ENV/2011/28

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

PRÉFECTURE DE L'YONNE
21 JUIL. 2011
ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	19 avril 2011	**Nombre de conseillers communautaires**
Date d'affichage de la convocation :	19 avril 2011	En exercice: **29** Présents : **27** Votants : **28**

Séance du mercredi 27 avril 2011

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi vingt sept avril deux mille onze à dix neuf heures, à la salle polyvalente de Saint-Aubin-sur-Yonne, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Alain GREMET (suppléé par Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU), Monsieur Bernard MORAINE, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :
M. Jean-Pierre ROUSSEAU (suppléé par M. Alain GREMET),
Monsieur Laurent CHAT (pouvoir à Mme Gisèle DUMONT)
Madame Valérie BRUSIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

***

OBJET : Fixation de la cotisation d'adhésion au service de la déchèterie à partir du 1er janvier 2011

N° ENV/2011/28	Conseil communautaire du 27 avril 2011

OBJET : Fixation de la cotisation d'adhésion au service de la déchèterie à partir du 1er janvier 2011

Vu la délibération n° 10 du 20 mars 2009 fixant la cotisation d'adhésion au service de la déchèterie aux communes non membres de la Communauté de Communes du Jovinien : Brion, Chamvres et Paroy-sur-Tholon,

Considérant que la déchèterie nécessite des frais de fonctionnement importants,

Considérant que le prix fixé est 14,00 €/habitant/an,

Considérant que les habitants de la Commune de Cézy sont autorisés à accéder à la déchèterie intercommunale depuis le 1er janvier 2011, sur la base de ce tarif,

Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de compléter la délibération N° 10 du 20 mars 2009 en intégrant la commune de Cézy à compter du 1er janvier 2011.

DECIDE que la cotisation d'adhésion soit le même tarif, soit 14,00 €/habitant/an à compter du 1er janvier 2011.

PRECISE que le nombre d'habitants retenu sera la population totale selon les données de l'INSEE, soit du recensement 1999, soit du dernier recensement pratiqué.

AUTORISE le président ou son délégué à signer les pièces nécessaires.

Pour copie conforme,
La 1ère Vice-Présidente,
Catherine DECUYPER

Date de réception par la Préfecture : 21/07/2011
date de publication : 22/07/2011

PRÉFECTURE DE L'YONNE
21 JUIL. 2011
ARRIVÉE